

Webinaire « Alternance & Handicap »

Jeudi 17 Juin 2021 (11h-12h)

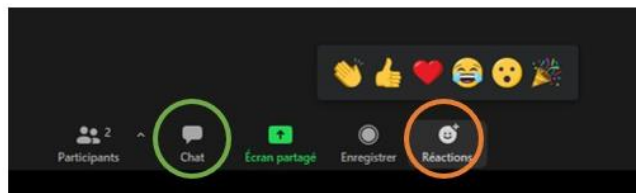


Présentation de l'outil Zoom

Activer/
Désactiver le micro



Activer/
Désactiver la vidéo



- Vous pourrez poser des questions aux intervenants via ce chat.

Converser via le chat

Lever la main/
Réagir

Ce webinaire est enregistré.
N'hésitez pas à couper votre caméra si vous ne souhaitez pas apparaître sur l'enregistrement.



Sommaire du webinaire

- 1 Une priorité donnée à l'alternance
- 2 Handicap et alternance : les aides et mesures proposées par l'Agefiph
- 3 Quel accompagnement par le CFAS ? (l'offre de service en région, la prépa apprentissage...)

➔ Tout au long du webinaire, **des temps d'échange** pour répondre à vos questions

Une priorité donnée à l'alternance



Une priorité donnée à l'alternance



Guillaume PITOT et Augustin MILANDOU
Chargés d'Etude et de Développement
Agefiph Centre-Val de Loire

REFORME DE L'APPRENTISSAGE



Des changements à
accompagner

pour

un nouveau bond
vers l'inclusion ?



Ressources Handicap
Formation



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Les grands principes de la réforme

TEMPS 1

Loi sur la formation professionnelle 09 2018

1 réfèrent handicap dans tous les
CFA (ses missions sont définies)

Un principe de majoration au
financement du coût contrat par
les OPCO pour les apprentis
RQTH

Les CA de l'ensemble des OPCO
ont validé un principe de 50 %
*(plafonné à 4000 € pour
Opcommerce)*

TEMPS 2

Décret + arrêté Publiés fin 2020

limite à 4000 € la majoration pour
tous les OPCO

Pose le principe d'une évaluation des
besoins et propose une grille composée
de 6 modules différents.

Rappelle que seuls les apprentis
disposant de la RQTH en bénéficient.

Concerne uniquement les contrats
d'apprentissage conclus à compter du 1er
janvier 2021.



Les grands principes de la réforme



Cette loi rappelle :

- ✓ que les /CFA/OFA doivent proposer des conditions aménagées de formation aux PH qui en ont besoin
- ✓ Ces aménagements supposent une évaluation individuelle des besoins
- ✓ Pour réaliser cette évaluation, le référent handicap est invité à solliciter l'ensemble des compétences utiles (« acteurs clés »)

Cette loi accorde :

- ✓ des moyens pour financer les besoins de compensation des apprentis. Le décret permet de réaffirmer la singularité des situations de handicap et la nécessité de s'adapter aux besoins.



Les financements OPCO en fonction de la date de signature des contrats

Date de signature du contrat	Financement du coût contrat depuis le 01/07/2020	Majoration OPCO
Avant le 01/09/2019	coût publié en préfecture au 31/12/2018 (Convention régionale)	NON
Du 01/09/2019 au 31/12/2019	NPEC (*)	OUI en % du coût contrat (**)
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	NPEC	OUI en % du coût contrat (**)
A compter du 01/01/2021	NPEC	Oui au réel (max 4000€) en fonction des besoins de l'apprenti, qui doivent faire l'objet d'une évaluation individuelle (***)

(*) NPEC : nouveau coût de prise en charge (fixé par les branches)

(**) 50 % pour tous les OPCO (sauf Opcommerce plafond de 4000€)

Complémentarité
Agefiph ?



Handicap et alternance : les aides et mesures proposées par l'Agefiph



L'Agefiph, des appuis



Ressources Handicap
Formation



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Les engagements de l'Agefiph

- ☐ Soutenir les CFA/OFA dans l'appropriation de cette réforme et sa mise en œuvre
 - Via l'appui des Ressources Handicap Formation
 - Via des actions d'informations et de communication nationales et régionales

- ☐ Mobiliser nos fonds en complément des moyens mobilisables via les OPCO



Etape 1 : L'évaluation des besoins

Une responsabilité partagée dont le référent handicap est le garant

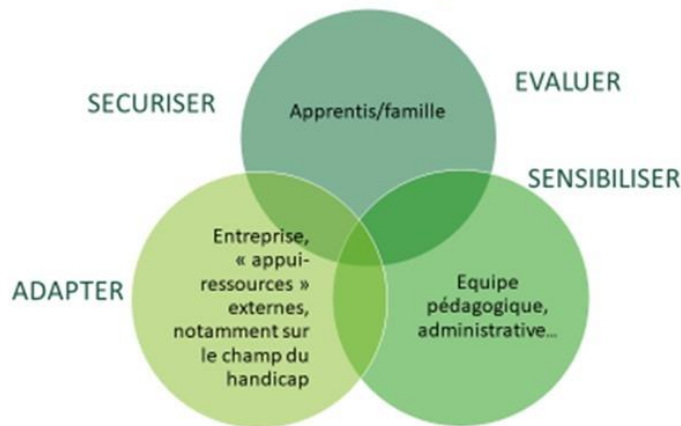


Rôle des RHF :

Aider le référent handicap à :

- **comprendre** la notion de situation de handicap
- **Identifier** les bons appuis externes
- **proposer des outils** – méthodes pour l'évaluation des besoins et la co-construction de solutions d'aménagements

Rôle du référent handicap CFA



Un outil en ligne proposé par l'Agefiph : Evaluer les besoins d'un apprenant en situation de handicap



Etape 2 – Solliciter des financements

1 – Auprès de l'OPCO (si RQTH)

- **Le CFA positionne les besoins identifiés sur la grille de calcul du coût de la majoration**
 - Module 1 : Evaluation des besoins de compensation et définition des adaptations
 - Module 2 : Adaptation pédagogique et aménagements des épreuves (de sélection, de positionnement, ou de validation)
 - Module 3 : Equipement technique : acquisition - installation – appropriation – utilisation
 - Module 4 : Soutien à la formation en entreprise
 - Module 5 : Accès aux droit - ouverture des droits, mobilisation des dispositifs
 - Module 6 : Accès à l'autonomie – accompagnement de la personne
- **Adresse la facture à l'OPCO (dans la limite de 4000 € / année)**

Les prestations « pré-financées » par l'Agefiph (PAS notamment ou les plateformes de prêt de matériel) restent mobilisables et n'ont pas vocation à entrer dans le coût demandé à l'OPCO => elles s'inscrivent « en plus »



Etape 2 – suite...

2 – Le cas échéant (*) : demande complémentaire auprès de l'Agefiph – cf note DSP 31.12.2000

- **Le CFA déduit du montant demandé à l'Agefiph le montant financé par l'OPCO**
 - ☐ Demande d'intervention Agefiph dûment complétée
 - ☐ Le titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (ou copie de la demande de renouvellement ou de son dépôt)
 - ☐ L'outil d'évaluation des besoins de l'apprenants complété (notamment les onglets « CONTEXTE » « ANALYSE BESOINS »)
 - ☐ Un devis
 - ☐ Un RIB du destinataire de la subvention qui doit être celui du CFA ou de l'OF
 - ☐ Les conditions générales en vigueur signées
 - ☐ S'il s'agit d'un apprenti handicapé : le cerfa du contrat ainsi que la facture adressée à l'OPCO au titre de la majoration.
- **L'Agefiph finance le CFA**



La suite...

1. Un travail engagé avec les DR pour réinterroger les dispositifs spécifiques d'appui à l'apprentissage au regard de ces évolutions
2. Un travail d'accompagnement et soutien des acteurs à la mise en œuvre de ces évolutions : CFA – SPE – OPCO notamment. Ce travail est conduit par les DR et les RHF
3. Une période test concernant l'outil d'évaluation en ligne de l'Agefiph => apporter des améliorations si nécessaire
4. Un suivi collectif national et régional de la réforme en lien étroit avec nos partenaires institutionnels et opérationnels



L'Agefiph, des aides



Ressources Handicap
Formation



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Les aides exceptionnelles à l'alternance

Pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Aide exceptionnelle de soutien à l'emploi d'une personne handicapée en contrat d'apprentissage

L'aide a pour objectif de soutenir l'employeur et maintenir le contrat d'apprentissage, dans un contexte économique fortement éprouvé par la crise sanitaire liée au COVID19.

QUEL MONTANT ?

L'aide financière forfaitaire s'apprécie en fonction de l'âge de l'apprenti :

- 1 500 € pour un apprenti âgé de moins de 18 et jusqu'à 21 ans
- 2 000 € pour un apprenti âgé de plus de 21 et jusqu'à 35 ans
- 2 500 € pour un apprenti âgé de plus de 35 ans.

Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat de travail et à compter du 6ème mois.

Les aides exceptionnelles à l'alternance

Pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation

L'aide majorée à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une personne handicapée

L'aide a pour objectif d'encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

L'aide est ouverte pour les contrats prenant effet au plus tard le **31 décembre 2021**.

Dès lors que le contrat est d'une durée minimum de 6 mois et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures. Si la durée est inférieure à 24 heures en raison d'une dérogation légale ou conventionnelle, la durée minimum est fixée à 16 heures minimales hebdomadaires.

L'aide financière correspond à un forfait défini en fonction de la durée du contrat et de l'âge de l'alternant. Le montant maximum de l'aide est de 4 000 € pour un contrat d'apprentissage et 5 000 € pour un contrat de professionnalisation.

Majoration des aides incitatives à l'alternance Agefiph

Aide au contrat d'apprentissage employeur		
Durée du contrat	Montant de l'aide Agefiph	Majoration de l'aide l'Agefiph
6 mois	500 €	1 000 €
CDD = 12 mois	1 000 €	1 500 €
12 mois < CDD ≤ 18 mois	1 500 €	2 000 €
18 mois < CDD ≤ 24 mois	2 000 €	2 500 €
30 mois	2 500 €	3 000 €
36 mois	3000	3500
CDI	3 000 €	4 000 €
Aide au contrat de professionnalisation employeur		
Durée du contrat	Montant de l'aide Agefiph	Majoration de l'aide Agefiph
6 mois	1 000 €	1 500 €
CDD = 12 mois	2 000 €	2 500 €
12 mois < CDD ≤ 18 mois	3 000 €	3 500 €
18 mois < CDD ≤ 24 mois	3 000 €	3 500 €
24 mois < CDD ≤ 36 mois	4 000 €	4 500 €
CDI	4 000 €	5 000 €



L' Alternance en Région Centre-Val de Loire



Ressources Handicap
Formation



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

L'Alternance

Objectif : renforcer l'appui-conseil pour :

- **Consolider la dynamique de réseau pour agir sur et avec les territoires en cohérence et en partenariat,**
- **Développer une culture professionnelle spécifique, des connaissances et des compétences quant aux dispositifs de soutien de l'alternance...**
- **Optimiser – homogénéiser les approches, démarches, méthodes et pratiques d'accompagnement.**

Comment ?

- S'inscrire opportunément dans l'ensemble des actions du droit commun,
- Mobiliser les réseaux et notamment le réseau des Opérateurs de Placement Spécialisé (Cap emploi) en les outillant,
- Développer de nouvelles solutions pour les PSH, avec les entreprises ou leurs représentants,
- Maintenir et développer en opportunité des actions spécifiques.

Les dispositifs spécifiques actuelles

I. La prestation Pour une Alternance Inclusive (PAI) :

Pilotage Agefiph

Marché ayant pour objectifs :

- d'amplifier la part des personnes handicapées dans l'accès à l'emploi par l'alternance,
- de diversifier les niveaux de qualification et les filières de formation,
- de réduire le taux de rupture de parcours.

Objectifs quantitatifs 2021

- 120 accompagnements renforcés par lot (3 lots), soit 360 pour la région.
- 210 contrats en alternance signés, avec 120 contrats d'apprentissage (57%) et 90 contrats de professionnalisation (43%).

Axes de progrès

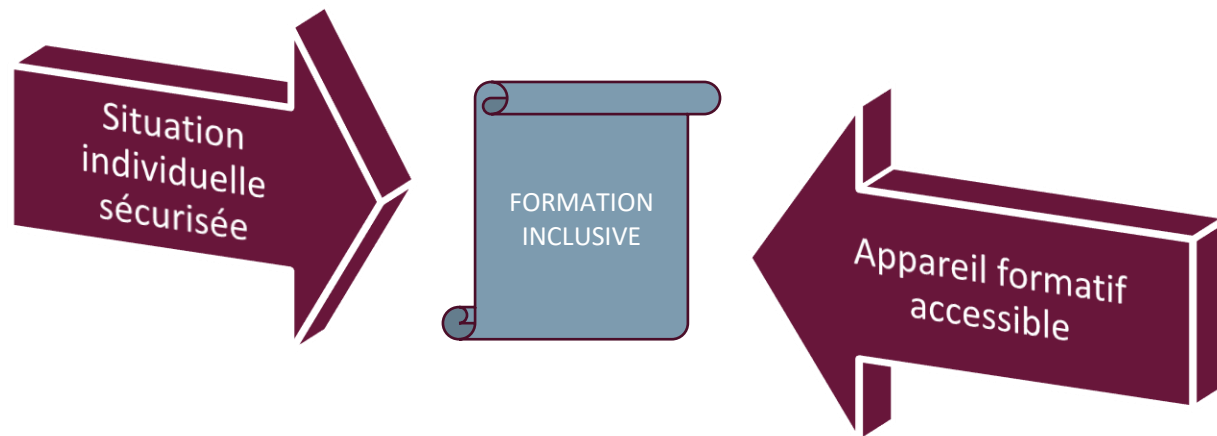
- renforcement de l'animation du dispositif,
- montée en compétences des Chargés de Mission, notamment sur la professionnalisation,



Ressources Handicap Formation Région Centre Val de Loire

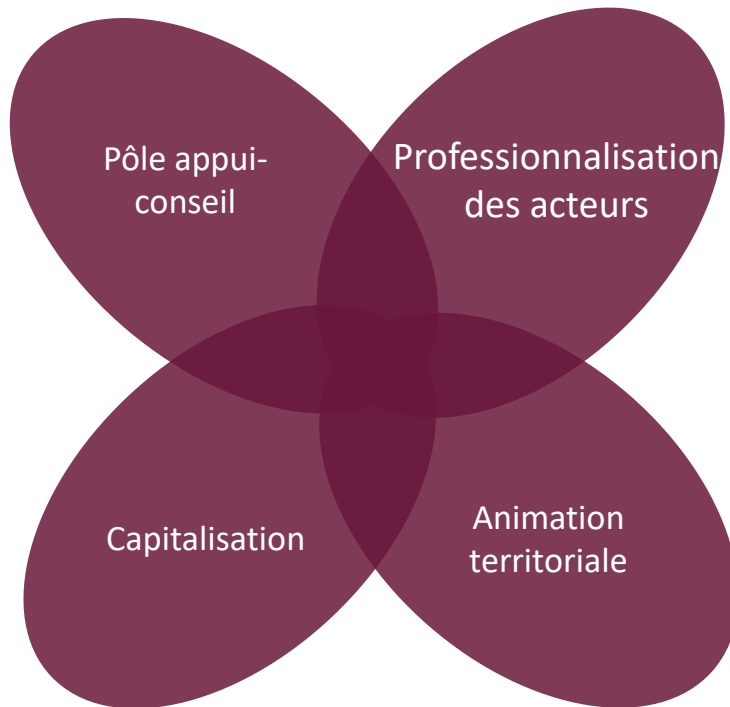


Ressources Handicap Formation : un objectif, deux dimensions



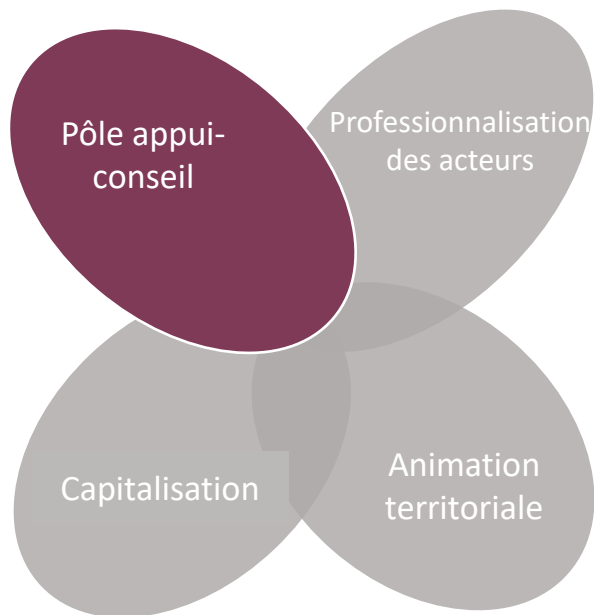
1

Ressources Handicap Formation : un système



2

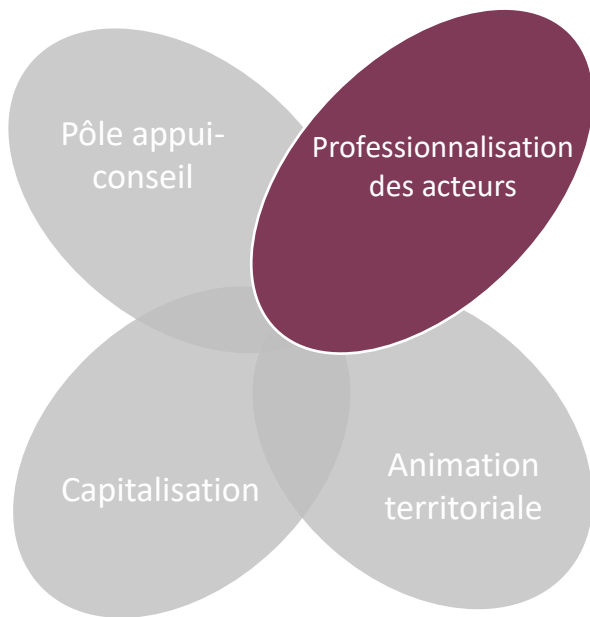
Ressources Handicap Formation : Les missions



- Informer et orienter vers les ressources mobilisables
- Conseiller et orienter sur les **situations individuelles** de demandeurs d'emploi, d'alternants et de salariés en formation
- Informer sur la **majoration du coût contrat des OPCO** et appuyer sur l'évaluation des besoins
- Accompagner les OF sur les indicateurs de la **certification Qualiopi**
- Proposer et accompagner sur la **démarche de progrès des OF**

3

Ressources Handicap Formation : Les missions



- Proposer un programme de professionnalisation à destination des OF et CFA
- Mission portée par le GIP ALFA
- Disponible sur le site Etoile
- 11 modules de 1 à 3 jours
 - Approche globale du handicap : obligations légales, accueil, intégration
 - Mise en œuvre de l'accessibilité par type de handicap : adaptation pédagogique, technique et organisationnelle

4.1

Le programme de professionnalisation

2 publics cibles $\Rightarrow$ 2 offres de formation



1/ Les acteurs de la formation

11 modules de formation (les onze premiers du Programme) classés en 2 axes :

Axe 1 : Approche globale, accueil des PSH

M1. Le handicap en formation : contexte et enjeux – Approche globale

M2. Adaptation pédagogique et compensation individualisée en formation

M3. Intégrer le handicap dans un projet d'établissement de formation

M4. Devenir Référent-e Handicap en organisme de formation

M5. Développer des relations avec les entreprises pour favoriser l'insertion des personnes handicapées en milieu professionnel

4.2

Le programme de professionnalisation

Axe 2 : Spécialisation en accessibilité pédagogique par typologie de handicaps

M6. Handicap psychique : accessibilité, adaptation et compensation en formation

M7. Handicap mental : accessibilité, adaptation et compensation en formation

M8. Troubles cognitifs/Troubles dys : accessibilité, adaptation et compensation en formation

M9. Troubles cognitifs/Troubles autistiques : accessibilité, adaptation et compensation en formation

M10. Handicap sensoriel/Troubles moteurs et maladies invalidantes : accessibilité, adaptation et compensation en formation

M11. Handicap sensoriel/Troubles auditifs et visuels : accessibilité, adaptation et compensation en formation

4.3

Le programme de professionnalisation

2/ Les acteurs de l'orientation et de l'emploi



6 modules de formation (modules de 12 à 17 Programme) orientés plutôt vers l'approche globale, l'accueil et l'accompagnement des PSH

M12. Comprendre et appréhender les typologies de handicaps

M13. Connaître et mobiliser les acteurs

M14. Connaître et mobiliser les dispositifs de compensation et les aides de l'Agefiph

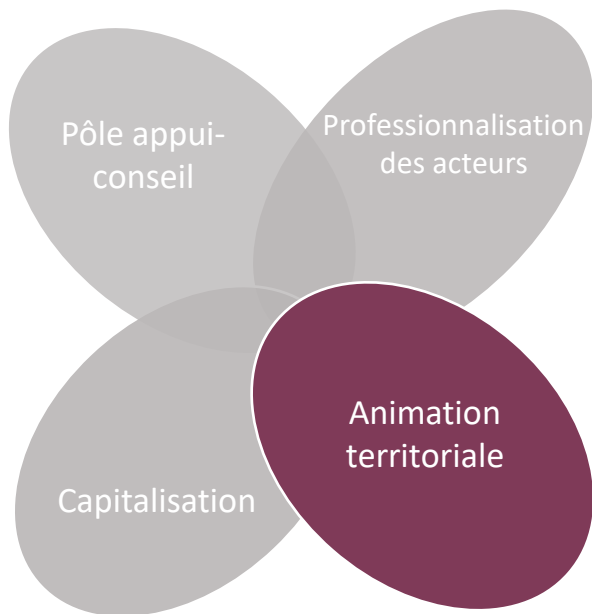
M15. Devenir Référent-e Handicap dans sa structure

M16. Connaître et valoriser la RQTH

M17. Appréhender le handicap visuel

5

Ressources Handicap Formation : Les missions



- Promouvoir le service RHF auprès des OF/CFA et identifier les besoins des partenaires et acteurs locaux
- Animer des rencontres entre acteurs de l'accompagnement et de la formation autour de thématiques communes et récurrentes (partage d'expérience, concertation et co-construction de solutions)

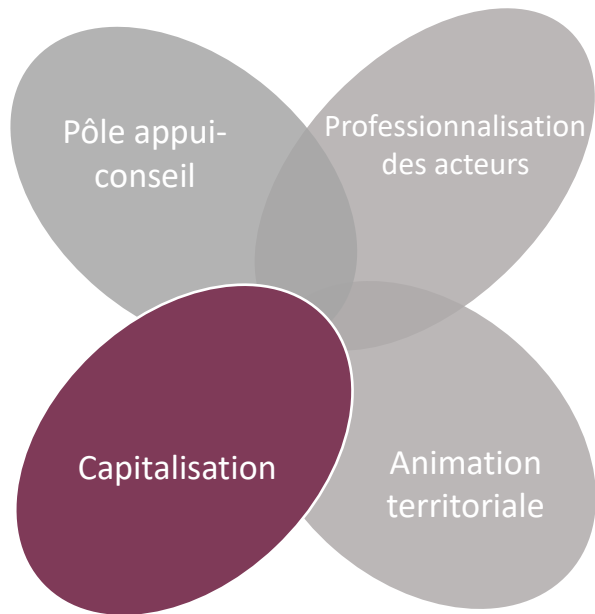
6

Ateliers du Réseau Référents Handicap en OF en 2021

- MARS : Le rôle du Référent Handicap dans la **Certification Qualité** et la mise en œuvre des indicateurs
- MAI : **Suivi du parcours de l'apprenant-e** en situation de handicap : process et outils
- OCTOBRE : Apprendre à **réaliser une sensibilisation au handicap** au sein d'un établissement
- DÉCEMBRE : Présentation des **acteurs/experts incontournables** sur le handicap en formation

7

Ressources Handicap Formation : Les missions



- **Capitaliser**
 - Les situations
 - Les bonnes pratiques
- **Cartographier les ressources sur les territoires**

8



Ressources Handicap Formation

Contact



Séverine Lebreton

Référente RHF sur le 18 et le 41

s-lebreton@agefiph.asso.fr

06 66 49 65 05 / 02 38 78 04 42

Manuela Hue

Référente RHF sur le 45

m-hue@agefiph.asso.fr

06 24 83 17 93 / 02 38 78 04 52

Augustin MILANDOU

Référent RHF sur le 28, le 36 et le 37

a-milandou@agefiph.asso.fr

06 27 66 78 60 / 02 38 78 04 47



Handicap et alternance : les aides et mesures proposées par l'Agefiph



Temps de questions/réponses

Quel accompagnement par le CFAS ?



Quel accompagnement par le CFAS ?



Nathalie LEPRAT
Directrice CFAS Centre
Présidente Réseau 2 APH



le CFAS... c'est

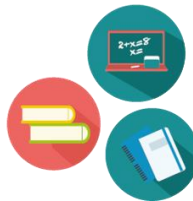
- ➔ Un Centre de Formation en Apprentissage, comme les autres, avec un accompagnement en plus
- ➔ Présent sur toute la région Centre-Val de Loire,
- ➔ En partenariat avec les CFA, les établissements médico-sociaux, les enseignants ULIS, les missions locales....





Quelle offre de service ?

- ➔ La prépa apprentissage
- ➔ Des formations en CAP
- ➔ Des prestations de soutien pour les apprenants en situation de handicap avec des cfa partenaires sur toute région centre.





LA PREPA APPRENTISSAGE





la prépa apprentissage... c'est pour qui ?

- ➡ Toute personne qui se pose des questions sur son avenir professionnel
- ➡ personne en situation de handicap
- ➡ plus de 16 ans ou cycle collège terminé sans limite d'âge





la prépa apprentissage... au CFAS c'est quoi ?

Du temps pour :

- ➡ découvrir des métiers, la vie en entreprise et au CFA
- ➡ valider un projet professionnel
- ➡ Signer un contrat d'apprentissage





la prépa apprentissage.....
c'est où ?

Bourges,
Blois,
Chartres,
Châteauroux,
Orléans,
Tours,





LES FORMATIONS EN CAP





Quels Métiers ?

Des formations diplômantes dans divers domaines d'activités :

- ➔ Aide à la personne
- ➔ Agriculture
- ➔ Commerce et services
- ➔ Hôtellerie et restauration
- ➔ Les métiers de bouche





Les formations en CAP..... c'est où ?

Bourges,
Blois,
Chartres,
Châteauroux,
Orléans,
Tours,





LES PRESTATIONS D'ADAPTATION





Qu'est ce qu'une prestation d'adaptation ?

- ➡ Evaluation des besoins de compensation
- ➡ Etablissement d'un plan d'adaptation
- ➡ Adaptation pédagogique, suivi en entreprise, tutorat, lien avec les partenaires pendant la formation en fonction du cadre fixé avec le CFA partenaire.



Les prestations d'adaptation
c'est où ?

Toute la région

Les prestations d'adaptation
c'est pour quel diplôme ?

Tout diplôme



Merci pour votre participation
et
retrouvez nous sur les réseaux !



Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé
1876 rue du Général de Gaulle - 45160 OLIVET
Tél. 02 38 65 09 60 - cfas-centre@cfas-centre.fr
www.cfascentre.com



Quel accompagnement par le CFAS ?



Temps de questions/réponses



Pour aller plus loin...

- Site internet du PRITH Centre-Val de Loire : www.prith-cvl.com
- Newsletter du PRITH Centre-Val de Loire (*abonnement possible sur la page d'accueil du site internet du PRITH*)
- Page LinkedIn du PRITH Centre-Val de Loire : [voir la page LinkedIn](#)
- Motion design de présentation du PRITH Centre-Val de Loire : [voir le motion design](#)



Questionnaire d'évaluation du webinaire

Questionnaire d'évaluation : Webinaire "Alternance & Handicap" (17/06)

Vous avez participé au webinaire PRITH "Alternance & Handicap" le 17 juin 2021. Suite à ce webinaire, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes qui nous permettront de poursuivre et d'améliorer nos actions.

...

Aspects techniques du webinaire

1. Avez-vous rencontré des difficultés techniques lors de la connexion à l'outil de visio-conférence Zoom ?

☐ Oui

☐ Non

2. Si oui : quelles ont été les difficultés techniques rencontrées ?

Entrez votre réponse

Merci à toutes et à tous !